

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

REUNION PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 mars 2014 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur PIRE.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. BERGEN est souffrant.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. Alfred MOCKEL est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme MAUS sera très en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. Luc LEJEUNE

I.- Discussions

M. LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, la réunion du Conseil provincial de ce mercredi 26 mars est uniquement consacrée à un débat sur la Supracommunalité et le soutien aux communes.

Une farde dans laquelle se trouve une documentation relative à cette séance est déposée sur vos bancs.

Les Conseillers provinciaux, qui le souhaitent, pourront intervenir en fin de séance.

M. KLENKENBERG, Président. - J'invite à la tribune M. André GILLES, Député provincial – Président, pour introduire le sujet. Vous avez la parole M. le Député provincial – Président.

M. André GILLES, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci M. le Président. Comme vous l'aurez sans doute remarqué, la « supracommunalité à la liégeoise » a fait parler d'elle dans la presse au mois de février. Et pour une bonne raison !

En effet, la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux vient tout juste de connaître une évolution. Et avec cette évolution est venue une nouvelle dénomination. Nous ne parlerons désormais plus de « *Coordination provinciale des Pouvoirs locaux* » mais bien de « *Liège Europe Métropole* ». Cela ne s'arrête évidemment pas à cela ! Les décisions prises concernent des éléments bien plus importants, tels que le mode de sélection des projets, la pondération des voix,... Je laisserai le soin à Mme Danielle COUNE, Chef de projet – Coordinatrice, d'en expliquer les détails dans quelques instants.

Ce changement est pour nous l'occasion de vous exposer à nouveau l'organisation de la supracommunalité en province de Liège. Nous la traitons avec beaucoup d'importance car il s'agit là d'une matière essentielle et inhérente au futur de notre institution.

Pour rappel, par sa révision de 2004, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation a renforcé le rôle d'acteur local joué par les Provinces.

A plus grande échelle, la Charte européenne de l'Autonomie locale souligne l'importance des Provinces ou autres niveaux de pouvoirs analogues dans le cadre institutionnel européen. Cette Charte reconnaît aussi le droit détenu par les pouvoirs locaux en matière d'association volontaire.

Et ceci nous intéresse d'autant plus au vu des deux constats que nous pouvons poser aujourd'hui : tout d'abord et premièrement, la 6^{ème} réforme de l'Etat renforce les Régions et il est évident que la Wallonie ne pourra assumer pleinement son développement en menant des actions centralisées et uniformes au niveau régional ; deuxièmement, les Communes, quant à elles, clament leurs difficultés à assumer toutes les charges et toutes les responsabilités qui leur sont dévolues en cette période économiquement délicate.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Il est donc clair que les associations volontaires de coopération supracommunale représentent une façon efficace de pallier ces difficultés sans créer une couche institutionnelle supplémentaire.

L'action de la Province de Liège dans ce domaine se décline en deux parties : d'une part, ce qui se fait en externe et où la Province de Liège joue un rôle d'« acteur de la supracommunalité ».

Je viens d'en dire quelques mots. Il s'agit en effet notamment de la participation active de la Province de Liège dans l'ASBL Liège Europe Métropole, aux côtés des communes et de leurs conférences d'arrondissement.

Comme je l'ai dit, Mme Danielle COUNE vous en exposera les détails dans quelques instants.

Cela sera également l'occasion de vous présenter les visions et les projets de Liège Europe Métropole en matière d'aménagement du territoire. Pour ce faire, Monsieur Niels ANTOINE, Expert en Mobilité, et Madame Julie STREE, Géographe-Urbaniste à l'ASBL Liège Europe Métropole, prendront la parole.

Et d'autre part, ce qui se fait en interne et qui constitue ce que l'on appelle le « soutien aux communes ».

Il nous faut distinguer ici : les actions menées par les différents services provinciaux dans le cadre de leurs missions respectives et les actions de la Cellule Supracommunalité. Celle-ci mène des actions qui lui sont propres mais elle a également pour mission de coordonner l'action provinciale en matière de supracommunalité dans son ensemble, sans pour autant avoir la prétention de se substituer aux autres services provinciaux qui sont indéniablement les experts de terrain dans leurs domaines respectifs.

Pour cette partie, je laisserai la parole à Mme Déborah GERADON, Première Attachée et Responsable de la Cellule Supracommunalité.

Voilà M. le Président, je ne veux pas en dire plus. J'ai simplement introduit et présenté, je dirais, le fil conducteur de notre séance. Si vous le permettez, je pense que nous pourrions inviter Mme COUNE à présenter la suite.

M. LE PRESIDENT. – Tout à fait M. le Député-Président. J'invite, à présent, Mme Danielle COUNE, Coordinatrice – Chef de projet pour « Liège Europe Métropole » ASBL.

Vous avez la parole Mme COUNE.

Mme Danielle COUNE, Directrice générale (à la tribune). - Monsieur le Député provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

- Président, Monsieur le Député provincial – Vice-président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale,

Comme l'a évoqué Monsieur le Député provincial – Président André GILLES, l'ASBL Liège Europe Métropole, anciennement dénommée Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, vient de voir sa structure évoluer suite à une récente modification statutaire.

En effet, son exécutif, composé des membres du Collège provincial, du Président du Conseil provincial ainsi que de membres désignés par les différentes Conférences d'arrondissement, a vu le nombre de ses participants augmenter avec l'accueil de deux membres supplémentaires pour Liège Métropole future communauté urbaine liégeoise et un second membres pour la Conférence des Bourgmestres germanophones.

J'en reviens au schéma que vous appréhendez sur ma gauche et sur ma droite. Vous constatez à la lecture de celui-ci que le Conseil d'Administration sera désormais présidé par deux co-présidents l'un émanant du Collège provincial et l'autre émanant de Liège Métropole donc la future communauté urbaine liégeoise.

En parallèle, toujours sur ce schéma, la ligne en-dessous, vous constatez sept vice-présidences dévolues aux quatre Présidents des Conférences d'arrondissement, à un représentant du Collège provincial ainsi qu'à un membre par parti démocratique non encore représenté au sein des vice-présidents.

Une modification notoire est également à relever dans la composition de l'Assemblée d'élus, donc l'Assemblée générale, nouvellement appelée Assemblée d'Elus, qui regroupe désormais tous les Bourgmestres de la Province, ainsi que les membres du Conseil d'administration qui ne possèderaient pas cette qualité et ce qui porte le nombre de membres à 93.

Alors quel est l'objectif de cette démarche ? C'est évidemment est d'accroître le dialogue entre les différents acteurs du territoire. Pourquoi ? Pour préciser les enjeux majeurs à relever dès demain et aménager un espace de réflexion constructif, cela va de soi, pour établir les choix stratégiques de Liège Europe Métropole.

Néanmoins, comme l'a dit le Député provincial – Président, il ne s'agit pas de créer une nouvelle couche dans le paysage institutionnel actuel mais bien d'instaurer un partenariat volontaire d'élus directs dans le cadre d'un espace de dialogue.

D'autres modifications ont également été apportées notamment concernant les modalités de vote au sein des deux instances. Ainsi, la pondération des voix de votes au sein de Liège Europe Métropole a été revue de la manière suivante : 20% à la Province de Liège et 80% pour les arrondissements répartis comme suit : 45% pour l'arrondissement de Liège, 15% pour l'arrondissement de Huy/Waremme, 15% pour l'arrondissement de Verviers, 5% pour la Conférence des Bourgmestres germanophones.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Ce graphe reprend la pondération et la répartition en termes de votes.

Pour mener à bien ses actions, l'ASBL Liège Europe Métropole collabore pleinement avec la Province de Liège, acteur privilégié de la supracommunalité.

C'est donc dans ce cadre, que le Conseil provincial en particulier joue un rôle primordial. En effet, sont soumis à son approbation les différents contrats de gestion passés avec les conférences d'arrondissements et les rapports d'évaluation en découlant qui concernent tant ceux-ci que Liège Europe Métropole.

C'est donc dans ce cadre, que la Province a conclu un contrat précis de gestion avec l'ASBL par lequel elle s'engage notamment à verser un subside de fonctionnement de 540.000€ par an et à mettre à disposition les locaux, matériels informatiques et bureautiques nécessaires à l'activité de l'ASBL.

En parallèle, la Province de Liège verse une cotisation annuelle à chacune des Conférences d'arrondissement à hauteur de 0,125 € par habitant.

Enfin, voici le dernier point que je souhaitais évoquer en matière de financement mais certainement le plus important, comme vous le savez sans doute, en complément de sa volonté de rendre éligible un maximum de projets auprès des différents pouvoirs subsidiant, je reviendrai tout à l'heure sur cette procédure, la Province de Liège a décidé de la réorientation, toutes choses restant égales, de 20% de sa dotation du Fonds des Provinces. En résulte donc qu'environ 7 millions d'euros par an seront alloués à des projets supracommunaux qui s'inscrivent dans le plan triennal d'actions voté par Liège Europe Métropole.

Qu'est-ce que ce plan triennal d'action. Ce plan triennal définit des thèmes spécifiques à partir desquels « Liège Europe Métropole » souhaite soutenir des projets portés par les Conférences d'arrondissement.

Quels thèmes sont choisis pour le triennat 2013-2015 ? En premier lieu, le développement territorial et la mobilité ; Le tourisme et la culture (tourisme Fluvial) ; le service aux citoyens et en quatrième lieu : la reconversion.

Pour ce qui est de la thématique que vous voyez illustré sur le slide projeté : développement territorial et de la mobilité. L'objectif principal est de réaliser un schéma de cohérence territoriale à l'échelle de la province, à l'échelle du territoire provincial.

C'est donc un schéma avec une réflexion prospective et stratégique avec les Communes et leurs conférences d'arrondissement en matière tant de planification urbaine, que de transport, d'aménagement du territoire et de développement durable.

A cet égard, on ne va rien apporter à cette tribune mais ça fait longtemps qu'on le dit, le couple urbanisme, mobilité et déplacement, c'est la clé de voute de toute stratégie territoriale à grande échelle. C'est une stratégie qu'on a déjà développé lorsqu'on a développé les parkings de co-voiturage. C'est une réflexion qui nous guide depuis longtemps. Nous la poursuivrons dans le développement de schéma territorial. Cet outil a pour but, et M. ANTOINE

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

et Mme STREE reviendront dessus tout à l'heure, de développer des stratégies thématiques en matière de mobilité, le développement harmonieux de l'habitat, tant urbain que rural, des stratégies de reconversion économique et les grandes zones économiques avec la SPI, la performance territoriale globale de notre aménagement du territoire et la promotion de la ruralité. Il est évident que la première chose qui est retenue comme projet important, c'est ce schéma de développement territorial provincial mais sont retenus tous les projets qui sont susceptibles de venir implémenter cette étude, que ce soit des études ou des projets très concrets. Cela peut-être des projets inhérents à la réflexion en matière de mobilité durable, de projets créateurs de déplacements intelligents. Donc ce sont des projets types qui pourraient s'inscrire pleinement et d'ailleurs dont nous parlerons tout à l'heure au niveau de la Conférence de Meuse Condruz Hesbaye qui viennent s'inscrire clairement dans cette thématique et ce, pour autant qu'ils soient portés par la Conférence d'arrondissement.

Le Deuxième thème retenu, le Tourisme culturel et le Tourisme fluvial ont été choisis car ils représentent un enjeu économique porteur de spécificités.

Le fleuve est un élément important et structurant dans un développement territorial mais il l'est aussi en matière touristique.

En effet, le territoire de la province de Liège possède de nombreux atouts tels que la nature, le patrimoine, la culture, les fleuves ou encore les thermes. L'enjeu majeur est donc de croiser les intelligences et les savoir-faire d'opérateurs culturels qui œuvrent dans des institutions différentes pour faire naître des projets supracommunaux pérennes ou momentanés et pour ce faire, des investissements soient nécessaires dans des domaines à prioriser, afin d'adapter l'offre que ce soit pour l'individuel, les groupes ou le tourisme d'affaires. La Culture et le tourisme entretiennent une relation mutuellement bénéfique qui est de nature à renforcer l'attractivité et la compétitivité des pôles touristiques. De plus, la culture c'est une composante importante du produit touristique et vice-versa.

Le tourisme permet, comme vecteur puissant, de valoriser la culture et de procurer des revenus qui contribuent à entretenir et à développer le patrimoine culturel, la production culturelle et la créativité. Donc, si les projets sont divers et variés, bon nombre de ceux-ci vont pouvoir se rallier à cette thématique.

Vient ensuite le service aux citoyens. Celui-ci constitue la finalité fondamentale des services publics dans un souci constant d'amélioration de l'étendue de la couverture des besoins, de son efficacité et de son coût. Ainsi, toute démarche qui s'inscrira dans cet objectif et qui sera fondée sur une volonté de solidarité, solidarité territoriale, c'est le maître mot qui reviendra dans notre schéma de cohérence, de mutualisation des coûts et de réciprocité trouvera sa place au sein de ce thème supracommunal.

Et j'en veux pour preuve déjà, l'avance de trésorerie remboursable sans intérêt aux communes concernées par les redevances incendies.

Enfin, la thématique de la reconversion permettra de réhabiliter les espaces industriels dégradés en les adaptant au nouveau système économique avec un nouvel usage donné à ces espaces.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Le devenir des espaces déçus et par conséquent dégradés, c'est aussi un enjeu majeur d'aménagement. Pourquoi ? Parce qu'ils confèrent l'image négative du territoire, dissuasive éventuellement pour des investisseurs. Donc, c'est un thème important. Réhabiliter ces espaces parce qu'il faut les adapter au niveau système économique et leur restituer un nouvel usage en les reconvertissant. On peut d'ailleurs exploiter le contenu patrimonial de ces espaces en considérant que l'avenir a besoin de racines et qu'il convient de s'appuyer sur un héritage historique pour accueillir de nouvelles activités. Nouvelles façons de faire aussi, et composantes peut-être de plusieurs potentialités de subventionnement. Les problèmes que posent ces espaces, peuvent également se retrouver à une échelle moindre, dans les centres villes. Donc, cette reconversion, elle peut correspondre à l'engagement de plusieurs collectivités territoriales sur un projet moteur de requalification ou de reconversion supracommunale de redynamisation de sites, de reconversion novatrice, porteuse d'emploi, à caractère durable, à l'initiative de plusieurs communes avec un caractère supracommunal quant à l'activité qu'on y développe, peuvent donc tout à fait s'inscrire dans ce thème générique.

Alors en pratique, comment doit-on faire ? Comment doit évoluer un dossier qui se crée. Les projets qui vont prétendre à cette subvention vont suivre le schéma présenté de la manière suivante. Tout d'abord au niveau communal, le Collège va donc soumettre son projet à la conférence d'arrondissement. Quand je dis le Collège, le ou les Collèges, ça peut être plusieurs communes ensemble qui se joignent pour défendre, ça peut être tout un territoire, ça peut être toute la conférence elle-même qui retient un projet.

Ce projet fait l'objet d'une première évaluation. Est-ce qu'il cadre bien ou non avec les thèmes génériques qui ont été retenus ?

Dans un deuxième temps, chaque projet va être priorisé dans le cadre de la conférence d'arrondissement. De quoi doit se composer un projet ? C'est important. Evidemment, une note descriptive qui va démontrer son caractère supracommunal indispensable. Si c'est un projet briques et pierres, si ce n'est pas une étude, la disponibilité du terrain. Une évaluation financière de ce projet, un phasage dans le temps, une présentation des partenaires potentiels qu'ils soient régionaux ou européens ou que sais-je d'autres pouvoirs et évidemment, un calendrier d'organisation, c'est important pour ce triennat et pour voir comment vont pouvoir s'échelonner les projets.

L'ASBL qui aura recensé, la Conférence d'arrondissement qui aura recensé ses projets va les présenter à son Conseil d'Administration et à son tour, remonte vers Liège Europe Métropole.

De nouveau, sélection au niveau du Conseil d'Administration de Liège Europe Métropole qui aura à son tour la mission de déterminer, selon une majorité spéciale, ce qui est important, les projets qui vont être soutenus dans le cadre des thèmes génériques.

Alors pourquoi la façon de sélectionner, de voter sur ces projets est importante.

Des modifications statutaires ont été récemment effectuées, le plan triennal d'action et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

les thématiques qu'il contient sont à l'avenir adoptés tant au Conseil d'administration qu'à l'Assemblée générale selon une double majorité.

D'une part, la majorité des suffrages exprimés et d'autre part, la majorité des suffrages exprimés dans au moins 4 entités représentées.

Vous l'aurez donc compris, si deux entités refusent les choix stratégiques retenus, elles bénéficient en s'associant d'un droit de veto. Une concertation visant un accord serait alors programmée pour retenir les projets sélectionnés.

Enfin, j'ai dit que le Conseil était concerné par la subvention à Liège Europe Métropole, par les cotisations qui sont versées aux Conférences d'Arrondissements, elle est également concernée par le budget qui est voté et qui reprend l'ensemble, non seulement de ses dotations mais le montant à l'extraordinaire de l'annuel que vous avez voté. Et chaque projet, une fois qu'il aura été voté par Liège Europe Métropole reviendra au niveau du Conseil dans le cadre d'une décision puisque ce que sera l'octroi d'une subvention à ce projet.

J'espère que ces explications auront pu vous éclairer sur le fonctionnement qui va se suivre. Il est évident qu'une date déterminée devra être bloquée pour présenter ces dossiers et permettre une décision cohérente en fonction des dossiers présentés.

Vous l'aurez compris, il s'agit pour les Villes, les Communes et la Province de Liège d'instaurer via cet outil un réel espace de solidarité où elles ont décidé de s'unir pour construire ensemble des plans stratégiques importants et des décisions pertinentes en termes d'opportunité et pertinente également en termes d'aménagement du territoire.

J'en profiterai pour passer la parole à M. Antoine qui va vous parler du premier cas concret que nous développons en matière de développement territorial.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme COUNE. Je cède maintenant la parole à Mme Julie STREE, Géographe-Urbaniste pour « Liège Europe Métropole » ASBL, à rejoindre la tribune. Vous avez la parole Mme STREE.

Mme Julie STREE (à la tribune). - L'aménagement du territoire et la mobilité sont des thèmes récurrents dans les débats menés à Liège-Europe-Métropole. Les Élus ont souligné l'importance de mener une réflexion globale et concertée de l'aménagement du territoire et de la mobilité sur le territoire de la province de Liège. Ces thèmes, comme nous avons pu le voir, font partie des axes stratégiques du plan triennal d'actions.

En 2012, Liège Europe Métropole a mandaté un bureau d'Etudes français afin de mener une étude exploratoire sur l'opportunité de réaliser un outil de planification à la dimension du territoire provincial et également de fournir des jalons de méthodes pour la réalisation de ce schéma.

Le bureau d'études a suggéré alors une méthode basée sur 4 documents de référence :

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

3 schémas de développement territorial à l'échelle des arrondissements et 1 schéma provincial. Ce schéma provincial se déclinerait en deux volets : un volet aménagement du territoire et un volet mobilité.

Voici donc un schéma récapitulatif de la démarche proposée : 3 schémas de développement territorial à l'échelle des arrondissements menés par les Conférences d'arrondissement et un schéma provincial de développement territorial et un plan provincial de mobilité réalisé par Liège Europe Métropole.

Le schéma et le plan de mobilité provinciaux se nourrissent évidemment des schémas d'arrondissement et ces schémas également à l'échelle de la province de Liège ont également pour vocation à assurer une cohérence entre les différents schémas d'arrondissements.

Actuellement, les Conférences d'Élus de Huy-Waremme et de Liège ainsi que Liège-Europe-Métropole ont initié leur schéma et en sont à des stades d'avancement différents.

Les Élus de Huy-Waremme ont été les premiers à se lancer dans la démarche.

Le marché a été attribué en septembre 2013. C'est une démarche qui se déroule sur une période de 12 mois et qui a la particularité d'être très participative. Les Élus sont invités à s'exprimer tout au long du processus au travers d'ateliers du territoire organisés par grands thèmes sur les thèmes de la mobilité, de l'habitat, du vieillissement de la population, de l'agriculture.

Ces ateliers sont l'occasion de confronter la vision des Elus au travail réalisé par le bureau d'étude. La démarche arrive ici doucement à son terme : le diagnostic a été réalisé et les grands enjeux du territoire ont été définis. Les prochaines étapes consisteront à la définition d'un projet de territoire et à la réalisation de fiches-actions.

Voici quelques planches issues du diagnostic réalisé par le bureau d'études et quelques images des ateliers du territoire. Ces ateliers du territoire ont eu l'intérêt de faire naître auprès des Élus un sentiment d'appartenance à un territoire commun. Il y a eu une grande dynamique lors de ces ateliers.

La conférence de l'arrondissement de Liège s'est également inscrite dans la démarche et est actuellement occupée à rédiger le cahier des charges de son futur schéma de développement territorial. C'est également une démarche qui est prévue sur 12 mois mais Liège à la particularité de déjà posséder deux études territoriales que sont le PUM (Plan Urbain de Mobilité) et la Transurbaine.

La volonté des élus c'est de capitaliser sur ces documents et de les renforcer au travers du schéma de développement territorial. Par exemple, le PUM définissait des « zones d'enjeux » pour le territoire, la finalité du schéma sera de reprendre ces zones d'enjeux et d'y proposer un développement plus précis.

M. LE PRESIDENT. – Merci. J'invite M. Niels ANTOINE, Expert en mobilité pour « Liège Europe Métropole »

Vous avez la parole M. ANTOINE.

M. ANTOINE (à la tribune). - Le premier grand chantier de Liège Europe Métropole en matière d'aménagement du territoire sera l'étude du Schéma Provincial de Développement Territorial qui sera, comme on vient d'en parler, couplé avec un Plan Provincial de Mobilité. Vraiment l'idée est d'associer mobilité et aménagement et je dirais, on aura une étude avec deux volets qui seront menés conjointement et qui se nourriront l'un et l'autre.

Le même principe avait été adopté pour le Plan Urbain de Mobilité et en fait toujours aujourd'hui sa force.

Certains vont se poser la question : mais pourquoi toutes ces études, pourquoi réaliser un schéma de développement provincial et pourquoi un plan provincial de mobilité ? Pourquoi encore une énième étude alors que les communes disposent déjà de Plans Communaux de Mobilité et que nous aurons bientôt un SDER actualisé ? Justement, nous sommes à une période charnière.

D'une part l'intérêt de la supracommunalité n'est plus à démontrer, notamment autour des questions de mobilité, d'aménagement du territoire, d'implantations des commerces, etc... pour les communes.

Mais aussi, j'en parlais à l'instant, l'actualisation des 2 outils wallons d'aménagement du territoire, le SDER et le CoDT, vont offrir l'opportunité aux communes unies sous forme d'un bassin de vie pour traiter de ces thématiques. D'où l'intérêt de s'organiser à travers l'élaboration d'une étude de planification à travers de ce schéma de développement territorial.

Dans le cadre de cette étude, plusieurs volontés ont été exprimées, ont été même exprimées très clairement. Tout d'abord celle d'offrir un regard extérieur et neuf sur notre territoire provincial, en deux mots prendre un peu de latitude, à travers le lancement d'un marché d'offres à caractère européen.

Deuxièmement, une autre volonté formulée par les élus était de s'impliquer de manière active dans la démarche, de co-construire le projet de territoire et non de valider une étude technico-technique qu'ils auraient du mal à porter ou à défendre ultérieurement vis-à-vis des citoyens.

Une des particularités de cette étude sera également son caractère prospectif. Ça peut encore être discuté, nous techniciens, on pense que ça peut être une de ses forces. On parle ici d'un horizon de 25 ans soit 2040 pour certaines matières. Je peux comprendre la réticence de certains qui nous diront : dans 25 ans il n'y aura peut-être plus de pétrole ! C'est vrai que dans la plupart des études : le long terme représente généralement un horizon de 15-20 ans.

Or ici face à certain enjeux, nous sommes contraints de voir un peu plus loin. Il y a le vieillissement de la population ; la révolution numérique qui vient de débiter ; et le découplage de notre économie, de la croissance économique par rapport à la consommation de carbone.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Ce sont des phénomènes de fond, qui vont nous toucher pendant plusieurs décennies et de ce fait là l'intérêt de voir beaucoup plus loin.

Et puis, il faut se rappeler que les infrastructures de transports. Je vous invite à faire le bilan de ce qui a été réalisé en 25 ans en matière de développement des infrastructures routières et aussi de transports en communs. On est 1995, on commençait à construire ... c'était déjà bien entamé... on était déjà dans les travaux de finalisation du tunnel de Cointe. Et puis 25 ans plus tard, en 2020, on sera seulement avec une première ligne de tram, donc voyez en matière de mobilité, il y a, je dirais, une certaine inertie.

Donc, pour en revenir au schéma, outre les deux volets « aménagement du territoire » et mobilité », une étude se composera de 4 phases : diagnostic, élaboration de scénarios, arrêt d'une stratégie générale et propositions sous forme d'un « master plan » pour la partie développement territorial et d'un plan d'actions pour la partie « mobilité ».

En matière de mobilité, là on insiste vraiment fortement pour disposer d'une étude à caractère systémique où on fait vraiment l'interrelation entre les différentes thématiques qui vont être abordées et également les resituer, je dirais dans une perspective temporelle.

En matière de diagnostic en matière de mobilité, des investigations seront menées à propos de l'utilisation des transports en commun dans les parties Est et Ouest de notre province, où on est parfois en manque de données en matière d'utilisation des transports en communs.

Au niveau des scénarios, la réflexion sera menée autour d'un scénario de base en matière de mobilité reprenant toutes les infrastructures qui sont planifiées actuellement et sur plusieurs scénarios de développement du territoire.

Après évaluation, analyse multicritères, le choix d'une orientation stratégique débouchera sur une série de propositions.

Au niveau de ces propositions, on insistera pour avoir un focus sur: la localisation des équipements ; l'habitat ; l'activité économique, qui sera alimenté par la SPI ; les périmètres « U » avec l'idée de préparer, d'anticiper, le travail de l'Administration régionale ; les périmètres autour des gares ; les axes de développement ; le tourisme, de nombreux élus sont en effet restés sur leur faim dans le cadre de l'actualisation du SDER.

Bref, de nombreux sujets, extrêmement pertinent pour le devenir de notre territoire provincial. À ce stade, nous sommes encore à l'élaboration du cahier des charges, ce qui est annoncé ici devra faire l'approbation de la part du CA de Liège-Europe-Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. ANTOINE. J'invite Mme Déborah GERADON, Première Attachée – Responsable de la Cellule « Supracommunalité », à rejoindre la tribune. Vous avez la parole Melle GERADON.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Mme Déborah GERADON, Première Attachée (à la tribune). - En complément du rôle d'acteur de la supracommunalité la Province de Liège joue et vous le savez, depuis toujours et à travers l'ensemble de ses services un rôle, dont la formule est bien connue maintenant, d'amie des communes.

En effet par tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux, la Province est un partenaire réel, concret, de la vie communale.

C'est vrai, chaque service travaillait déjà avec des relais communaux, mais cet axe transversal à toute la Province, le soutien aux communes et la supracommunalité n'étaient pas encadrés par un service en particulier.

Raison pour laquelle en décembre 2012, a été créé le service : « la cellule supracommunalité » dont j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui les premières concrétisations.

Quelles sont les missions de ce service ? Elles ont été définies ainsi :

Premièrement, porter l'ensemble des projets de soutien aux communes ou de supracommunalité. En effet, on le sait tous, la Province développe déjà des projets supracommunaux, d'envergure supralocale, et c'est la cellule qui sera amenée à porter ces projets et à assurer la bonne participation au sein des communes.

La deuxième mission de la cellule, c'est de traiter l'ensemble des projets supracommunaux en associant les services, les associations et les niveaux de pouvoirs concernés par les matières développées. Nous l'avons vu tout à l'heure lors de l'exposé de Mme Coune, les communes associées vont rentrer, par le biais, de Liège Europe Métropole, des projets d'envergure supracommunale. Ce sera alors à la cellule supracommunalité, en interne à la Province de Liège, d'en assurer au sein de l'administration provinciale, le bon suivi et le bon montage de tous les dossiers.

Troisième mission du service : être le relais entre l'ensemble des services provinciaux et les pouvoirs locaux. La cellule doit également pouvoir mettre en liaison les services provinciaux et les acteurs communaux dans le cadre de projets propres à des services et qui agissent déjà et qui rendent déjà des services aux communes.

Après avoir examiné avec vous ici les missions de base de la Cellule, nous souhaitons vous exposer les projets principaux, structurants, qui se sont vus consacrer une grande partie de l'action de la cellule.

Le premier projet et non des moindres concerne la documentation actualisable, vous ne l'avez pas encore entre les mains à l'heure actuelle, qui sera distribuée à l'ensemble des élus en province de Liège, tous niveaux de pouvoir confondus, à partir de septembre.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Concrètement : il s'agit d'un coffret composé de trois classeurs et dont l'information est traitée, l'information provinciale, est traitée sous l'angle de la supracommunalité

Pourquoi et quels sont les objectifs de ce projet ? Premièrement, c'est positionner la Province comme partenaire privilégié des acteurs locaux et supralocaux, de recenser, en deuxième lieu, l'ensemble des actions menées par l'ensemble des services provinciaux en matière de supracommunalité et de soutien aux communes. En effet, je pense qu'il est important de pouvoir vous expliquer mais vous le savez que tous nos services font déjà du soutien aux communes et ce document actualisable, parce qu'il va pouvoir évoluer au fil du temps puisque nos actions vont évoluer au cours du temps, ce document va permettre de recenser pour les élus locaux toutes les actions concrètes que la Province de Liège fait pour les élus et pour les Communes. Le troisième objectif, sera d'identifier les contacts clés pour des projets spécifiques. Dans chaque service il y a des contacts clés qui vont permettre aux élus locaux de mettre en place différents projets avec la Province de Liège et quatrième objectif : susciter le partage de l'information et de projets porteurs entre toutes les communes du territoire. En effet, on sait que certaines communes sont particulièrement proactives et bien, il serait intéressant de montrer à toutes les communes de la Province de Liège ce que ces communes font avec la Province de Liège. C'est une manière de mettre en avant la proactivité de certaines communes et la collaboration entre les communes et la Province de Liège.

Physiquement le projet se présente ainsi, vous pouvez le voir sur l'écran. C'est un coffret blanc, composé de trois fardes particulières.

La première intitulée « répertoire des élus en province de Liège » recense l'ensemble des coordonnées de tous les élus communaux, provinciaux, régionaux, communautaires, fédéraux et européens en province de Liège

Afin de mieux comprendre vous voyez à l'écran l'exemple de la première commune par ordre alphabétique, n'y voyez aucune forme de favoritisme, Amay. Il s'agit de la première commune en ordre alphabétique.

Les fiches se composent comme ceci : le collège est détaillé par échevinat, et les coordonnées de chaque échevin sont inscrites. Les conseillers sont cités et peuvent être contactés par le biais d'une adresse mail. L'équilibre politique est illustré par un fromage détaillant le nombre de sièges. Pour finir, la commune est illustrée par son logo et sont également inscrites les coordonnées de la Commune et celles relatives au directeur général et au directeur financier. L'intérêt c'est de pouvoir faire en sorte que les élus puissent se contacter en fonction de leurs compétences.

Le deuxième classeur « La Province de Liège à vos côtés ». C'est un titre assez explicite. Il constitue un véritable travail de fourmis par lequel nous avons souhaité présenter notre province sous l'angle le plus utile à un élu local. Toujours dans l'esprit d'être le partenaire direct et concret des communes.

Je m'explique peut-être un peu plus clairement, en premier lieu ce classeur comportera une présentation de l'institution provinciale et de ses organes de décision et dans une

deuxième partie il contiendra l'ensemble des actions supracommunales, classées sous forme de fiches techniques très concrètes que la Province offre aux communes. Tous les services provinciaux ont été examinés sous l'angle de la supracommunalité et du soutien aux communes.

Un exemple concret et bien connu : le sel de déneigement. Le recto de la fiche illustre par une image l'action ciblée, la classe selon nos axes prioritaires et selon les onglets du site internet. Le verso de la fiche détaille l'action ciblée en quelques lignes et enfin identifie le contact clé qui permettra à l' élu qui souhaite développer cette action concrète au sein de sa commune de prendre directement contact avec le service provincial.

Deuxième exemple : notre technitruck. Le recto illustre bien le camion, toujours avec la double classification et le verso exprime cette volonté de mettre en avant les métiers techniques en pénurie et oriente vers la personne de contact. Ainsi si un élu souhaite promouvoir l'enseignement technique et les métiers techniques en pénurie, au sein de son enseignement, il lui suffit de prendre cette fiche et de mettre les services provinciaux et communaux en relation.

Nous pourrions passer des heures à vous expliquer l'ensemble des actions que la province joue auprès des communes, en effet nous avons à l'heure actuelle recensé 94 actions concrètes que la Province rend aux partenaires communaux. Je pense que c'est énorme d'autant plus qu'à l'avenir de nouvelles actions vont encore être identifiées...

Le troisième classeur qui s'appelle la supracommunalité en province de Liège, Liège Europe Métropole. Ce troisième classeur complète le coffret est consacré au modèle liégeois de supracommunalité et met en avant l'ensemble des acteurs supracommunaux en province de Liège.

Pour terminer sur ce projet je dirais qu'un des objectifs de cet outil est que ce soit un outil actualisable. En effet notre action évolue et au cours des mois, les élus recevront des actualisations, de nouvelles fiches, pour rendre cet outil pratique mais également à jour par rapport à l'action de nos services.

C'est un outil qui va nous permettre en tant qu'institution de garder un contact permanent avec les communes. On le sait, bientôt il y aura de nouvelles élections, même les élections en 2018, il faudra actualiser également le répertoire. Vous le voyez c'est un outil vivant qui va nous permettre de mettre en avant les communes et l'action provinciale.

Le deuxième projet de la cellule constitue l'information du personnel provincial.

En effet la supracommunalité et le soutien aux communes ne constituent par une évidence pour tous, nous avons estimé qu'il était essentiel de faire en sorte que l'ensemble des employés provinciaux, qui sont les véritables acteurs de terrain, puissent revenir vers la cellule une fois qu'ils identifient une action spécifique d'aide aux communes et de supracommunalité.

Cette information se déroule en deux étapes : premièrement, au sein du comité de Direction et deuxièmement, avec les responsables de services. Cette réflexion est en cours à

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

l'heure actuelle.

Le troisième projet que nous souhaitons vous exposer ici aujourd'hui, il s'agit des rencontres avec les collèges communs.

Vous le savez au cours de la législature précédente la Province est allée à la rencontre des communes par le biais de collèges communs.

Cela nous a permis d'accroître notre rôle d'amie des communes et dans le cadre de sa déclaration de politique générale 2012-2018 le collège a souhaité retourner à la rencontre des communes.

Ces rencontres seront de nouveau organisées à partir de janvier 2015, sous un regroupement différent, en effet penser pouvoir organiser 84 rencontres serait utopique, il est donc indispensable de rencontrer les communes, groupées ensemble sous un regroupement participatif. Nous avons demandé aux communes ce qui les intéressait au niveau des regroupements, on sait que ce soit par zones de police, par exemple, les communes travaillent d'ores et déjà ensemble. Cette forme reste encore à déterminer mais l'objectif ici est vraiment d'avoir un regroupement interactif qui permet aux communes de nous exposer quels sont leurs souhaits vis-à-vis de l'institution provinciale.

Ce dossier constituera donc, après la sortie en septembre de notre documentation à destination des élus, un des dossiers principaux de notre cellule supracommunalité

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Merci Melle GERADON. Place, à présent, aux interventions des membres de notre Assemblée. Qui souhaite prendre la parole ? M. ERLER, M. SPITS, Mme PIRMOLIN... M. CULOT, M. CONTENT.

Je cède directement la parole à M. ERLER.

M. Pierre ERLER, Conseiller provincial (à la tribune). - Chers Collègues, le thème de notre Conseil provincial de ce jour nous donne l'occasion de rappeler que le groupe CDH-CSP s'inscrit sans réserve dans la démarche de supracommunalité.

Dominique DRION a déjà eu l'occasion d'intervenir à quelques reprises à cette tribune et nous ne pouvons que confirmer en tout point ce que le groupe a déjà exprimé.

Les structures sont mises en place, les moyens financiers sont disponibles, les axes prioritaires des trois premières années sont déterminés. Il nous appartient maintenant de passer réellement à l'action. On vient de nous expliquer d'ailleurs que c'était en bonne voie.

Gageons d'abord que les programmes électoraux des partis actuellement associés à la démarche incitent à la reconnaissance de cette même démarche. En tous cas, du côté du CDH-

CSP, c'est fait.

L'initiative volontaire et volontariste liégeoise doit pouvoir se développer et s'amplifier dans l'avenir, dans un cadre qui ne doit pas être nécessairement décréteil mais qui doit être reconnu.

Cela étant, je souhaiterais aujourd'hui m'arrêter plus spécifiquement à un des axes prioritaires : le tourisme.

Madame COUNE a cité le tourisme fluvial et culturel. Je ne puis que l'appuyer et peut-être amplifier ses propos.

A la lecture des rapports que nous avons analysés ces derniers jours, je souhaite épinglez la dimension supracommunale qui est véritablement indispensable et qui pourrait, je l'ai dit, être amplifiée.

Je souhaite avant tout rappeler qu'au vu des chiffres dont nous disposons, la Province de Liège représente près de 25 % de l'offre d'hébergement en Wallonie, 30 % du tourisme global en Wallonie, plus de 16.000 emplois, soit 40 % du total régional. J'arrête là les chiffres qui démontrent clairement notre position de leader en Wallonie.

Comme vous le savez, c'est la Fédération du Tourisme qui est notre opérateur en la matière. Cet organisme négocie actuellement un virage capital de son développement par le biais de la mise en place d'un département de tourisme réceptif. Un virage capital tant il était essentiel de se mettre au goût du jour dans ce domaine.

Plusieurs domaines sont concernés.

Tout d'abord, la Fédération doit renforcer son aspect rassembleur vis-à-vis de l'ensemble des acteurs du monde touristique. Il s'agit en effet d'un secteur assez disparate où les professionnels côtoient les bénévoles, où les structures industrielles sont présentes au côté d'organismes plus modestes. Or, s'il y a bien eu quelques expériences au fil du temps, il faut admettre qu'aucune institution n'est mieux placée que la Fédération du Tourisme pour jouer ce rôle de rassembleur. Sans compter la notoriété dont elle jouit depuis de nombreuses années et qui lui donne, en tant qu'institution publique, une longueur d'avance sur la multitude d'expériences mercantiles sans lendemain.

Autre aspect concerné par le nouveau développement de la Fédération en l'occurrence et que je rattache aussi à la supracommunalité : l'informatique.

Voilà bien un autre domaine en lien direct avec la supracommunalité. A ma grande surprise, il n'existe à ce jour aucun portail internet permettant au touriste de réserver en ligne, en province de Liège, un hôtel, une excursion, un spectacle, que sais-je... Or, chers collègues, qui parmi nous, réserve encore un séjour sans passer par un portail internet ? Bref, nous sommes en retard et c'est la Fédération qui, par le biais de son nouveau département, s'engage à combler ce vide.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Dernier exemple que je prendrai. Le tourisme d'affaires est un autre aspect à développer. Ici aussi, on se trouve devant un vide. Là où chaque province wallonne dispose d'une convention bureau, interlocuteur unique pour les clients potentiels, nous n'avons à ce jour pas encore uni nos forces. Entre un Liège Congrès victime du manque de moyens alloués et une intercommunale Aqualis active sur un territoire précis mais limité, personne ne dispose de la vision globale essentielle pour traiter avec professionnalisme les attentes de professionnels légitimement exigeants. Et pourtant, comme vous le savez, nous disposons de tous les atouts nécessaires pour attirer chez nous colloques, congrès et autres manifestations d'envergure.

Chers collègues, nous disposons d'atouts incontestables dans tous les secteurs du tourisme, nous sommes leader en Wallonie même si des investissements colossaux sont réalisés ailleurs et c'est tant mieux, Mons est une très belle ville. Ceci dit, nous disposons d'un outil occupé à se tourner vers les enjeux de demain. Dès lors je vous propose d'exiger, en tant que bailleur de fonds de la FTPL que son évolution réelle soit rapide et plaçons le tourisme encore un peu plus au cœur de la supracommunalité.

Je vous remercie, non sans vous préciser que d'autres collègues interviendront après moi sur des points plus ponctuels en rapport avec la supracommunalité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Je cède la parole à M. CONTENT.

M. Matthieu CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président.

Chers collègues,

C'est bien, on a avancé ! Autant l'année passée on pouvait se demander ce qu'il avait été fait en terme de supracommunalité, autant cette année, on a vu que ça a avancé, on a vu une réelle évolution et je tiens à nous féliciter pour ça et à féliciter aussi le Collège sur cette question.

Nous considérons qu'il s'agit, globalement, d'une avancée non-négligeable vers une supracommunalité plus efficace et une meilleure proximité vis à vis des communes et on l'a dit tout à l'heure les moyens en termes budgétaires des communes sont de plus en plus difficiles et donc effectivement, une meilleure supracommunalité permettra aux communes vraiment d'être plus soutenue et de pouvoir transgresser ses problèmes.

Ecolo a d'ailleurs soutenu le processus et nous saluons positivement ces avancées. Cependant, un élément continue de nous poser problème : il s'agit de la composition de la délégation provinciale tant à l'AG qu'au CA de Liège-Europe-Métropole.

Nous pensons en effet qu'il serait plus approprié, pour assurer une meilleure représentation démocratique, de concevoir la délégation provinciale sur base des équilibres et de la diversité du Conseil provincial, tant à l'AG qu'au CA.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Par ailleurs et c'est un autre sujet, j'ai donc cru comprendre, comme il a été indiqué lors du rapport de la première commission, que les déclarations dans la presse d'une dotation de 540 000 euros à Liège-Europe-Métropole se concrétiseraient au budget 2015 et pas avant, puisque la dotation est actuellement de 133 000 euros dans le budget 2014. De même pour les 5 millions dédiés aux projets inscrits dans le budget 2014 qui deviendront 7 millions en 2015 si j'ai bien vu la présentation actuelle. Donc je suppose que ce sera aussi indiqué pour le budget 2015 puisqu'en 2014, il était indiqué un peu moins de 5 millions. .

Je profite enfin de cette tribune pour faire passer un message.

Et particulièrement à mes collègues de l'arrondissement de Liège : nous ne sommes pas satisfaits de l'organisation actuelle de la Communauté Urbaine de Liège. Le modèle mis en œuvre dans les arrondissements de Verviers et Huy-Waremme nous paraît un exemple digne d'intérêt et susceptible d'inspirer positivement l'organisation propre à l'arrondissement de Liège. Il s'agit aussi d'aller vers une plus grande cohérence à notre sens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci. J'invite maintenant Mme MONVILLE à la tribune.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale.

Vous évoquez le plan triennal d'actions 2013-2015. Nous sommes à mi-chemin du premier triennat. Un investissement en 3 ans n'est-il pas un temps trop court pour des schémas du type mobilité et tourisme ?

Ne serait-il pas préférable de raisonner son un plan en 6 ans, sachant que pendant le deuxième trimestre, on pourrait déjà réfléchir aux 6 années à venir, dans une approche prospective ?

Deuxième question. Du niveau de la technique budgétaire, les fonds dédiés aux projets supracommunaux seront-ils mis en réserve ? La technique sera-t-elle la même que pour les Services Incendies ?

Enfin, parmi les compétences attribuées à la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, nous découvrons pour demain, la politique hospitalière et la prise en compte du vieillissement de la population. Les structures hospitalières sont-elles déjà invitées à réfléchir à leurs attentes dans ce cadre, sachant que les objectifs et besoin sont différents selon les arrondissements. Quelle méthodologie peut-on conseiller à nos structures hospitalières.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. M. CULOT.

M. Fabian CULOT, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci. Chers Collègues, en quelques mots. Tout d'abord un mot de remerciement à l'ensemble de celles et de ceux qui

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

participent à cette après-midi que je pense pour pouvoir dire que, M. le Député – Président et moi-même avons appelé de nos vœux, soutenus par l'ensemble du Collège et ce, dans le cadre, non pas de la Province dans son ensemble mais de la session de mars. Réforme, nous permettant de passer peut-être moins de temps sur des rapports d'activités certes importants et plus de temps sur ce qui en fait constitue la construction de l'avenir. Et je pense que le thème de cette après-midi recueille l'intérêt des conseillers, de l'ensemble des conseillers. Nous permet également de faire mieux la connaissance avec celles et ceux qui travaillent au quotidien dans la cellule supracommunalité, je les salue chacun et chers Collègues, vous dire aussi que j'ai vu cette après-midi dans notre salle, et une fois n'est pas coutume, un journaliste. Je voudrais quand même le souligner... C'est si rare, et je pense que c'est de bons augures parce que le thème est fondamentalement porteur. Le thème est d'intérêt, non seulement politique mais également d'intérêt pour l'ensemble de la population mais je taquine suffisamment M. le Député – Président dans la presse pour de temps en temps en tout cas souligner la présence parce que je pense que qu'une assemblée d'élus directs a du mal à vivre et à s'épanouir si elle est coupée de tous liens avec la société. Donc, je crois qu'il faut évidemment souligner et féliciter cela.

C'était le premier point.

Deuxième point, c'est un intérêt non seulement de l'ensemble de mon groupe politique mais également un intérêt personnel pour la question de la supracommunalité, je pense que ce n'est plus un scoop pour vous. A force de faire des interventions, parfois taquines mais je les assume sur la question de la supracommunalité et sur un intérêt qui, dans notre groupe était né il a de nombreuses années déjà par des visites au sein de communautés urbaines à la française, de Communautés urbaines en France qui je pense, ont inspiré une certaine logique, une certaine évolution de la manière de concevoir la Province car fondamentalement, je pense qu'on est tous convaincus qu'aujourd'hui, plus que jamais, la coordination des politiques est indispensable pourtant par ailleurs, l'intérêt porté en tout cas à l'action du Conseil provincial n'a cessé de diminuer donc je crois qu'il faut sortir de ce cercle très peu vicieux d'une nécessité d'une coordination avec une sous-utilisation peut-être des structures institutionnelles qui étaient mises à nos dispositions, deuxième élément.

Le troisième élément, la supracommunalité en fait, qu'est-ce que c'est ? Je pense que s'interroger sur la supracommunalité dans une après-midi comme celle-ci doit en tout cas amener à une conclusion. La supracommunalité, ce n'est pas la Province de Liège d'hier ou d'aujourd'hui, figée. La supracommunalité c'est une autre forme de province, la supracommunalité c'est la province de demain et donc, celles et ceux, je l'ai entendu d'ailleurs beaucoup en dehors des frontières de notre province et tous partis confondus, celles et ceux qui prétendent que les provinces, c'est l'incarnation de la supracommunalité parce que depuis 1831 les provinces font des actions supracommunales, je pense, qu'elles n'ont pas compris ces personnes, ce que c'est vraiment la supracommunalité et je pense que si on se renferme dans ce schéma province égal supracommunalité depuis 1831, on va aller droit dans le mur, parce que si on porte le débat sur la supracommunalité, on doit assumer de porter le débat sur la réforme des compétences et sur leur évolution. C'est donc dans ce sens là qu'il faut se tourner, dans le sens sans cesse de la remise en question des compétences que nous exerçons. A cet égard, il n'aura échappé à personne que la Province a défini 5 axes de compétences au terme de la dernière législature. Il y a aujourd'hui 4 axes ou 4 priorités qui ont été déterminés par Liège Europe Métropole pour le moment, ces 4 priorités, ces 5 axes vont vivre, j'allais dire, en parallèle mais je pense qu'avec

l'évolution des temps, il y aura une interpénétration de ces priorités et de ces axes et que naturellement, un jour, tout cela ne formera plus qu'un tout. Je rappelle d'ailleurs que la supracommunalité est un seul des 5 axes de compétences à ce jour, tel que voté lors de la législature dernière et évidemment, cet axe va devoir englober l'ensemble des compétences et donc chacune de nos compétences va devoir être repensée sous une perspective supracommunale

Il y a des exemples, vous les avez donnés. En ce qui concerne le rôle du Conseil et l'intérêt que l'on peut porter aux axes supracommunaux, je dirais évidemment des questions comme la reconversion nous tiennent particulièrement à cœur mais il y a des questions d'actualité parfois, j'étais venu le mois dernier avec une question sur la politique des déchets, des problèmes qui peuvent se poser, non pas tellement au niveau des intercommunales parce que là elles les règlent en leur sein mais au niveau, en tout cas, entre intercommunales et autorités communales, je pense que la cellule supracommunalité, la Province, doit jouer le rôle de facilitateur entre communes et intercommunales, lorsque par exemple, l'exemple que je donnais le mois dernier était qu'une intercommunale décidait de construire une usine et puis qu'on sentait peut-être un certain nombre de communes réticentes à l'adhésion au projet supporté par cette commune, et bien, il faut, dans ce cadre là, me semble-t-il que la vision supracommunale de notre province permette justement de jouer le rôle de facilitateur.

Alors dernier élément, la structure et la forme de cette supracommunalité. Je viens d'entendre Matthieu CONTENT, j'ai toujours beaucoup de plaisir à débattre avec lui, nous dire notamment qu'il faudrait repenser à la délégation de la Province pour, si j'ai bien compris, y avoir une représentation plus proportionnelle des forces. Je ne partagerais pas son point de vue et en tout cas, pas formulé comme cela et à ce jour. Par contre, je pense qu'à terme, si on veut une supracommunalité un peu à la française, c'est un objectif qui de manière naturelle va devoir se dessiner, je m'explique.

Je pense que nous vivons vraiment une période de transition. Nous sortons du modèle provincial tel que nous le connaissions et tel que nous le connaissons encore et nous allons vers le modèle supracommunal de la Province. L'ASBL Liège Europe Métropole, c'est une initiative, je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus que l'ensemble du groupe MR et moi en particulier, soutenons. Par contre, je l'ai dit et je le répète, je pense que l'ASBL Liège Europe Métropole est un palliatif actuel et le meilleur palliatif qui soit à mes yeux mais un certain échec de la réforme des provinces au niveau du Gouvernement wallon. Et donc, c'est un palliatif nécessaire, indispensable, intelligent me semble-t-il mais un palliatif qui va devoir évoluer parce qu'on ne va pas s'en tenir à la situation actuelle. On va donc, à mon avis, aller dans les années à venir dans une sorte d'intégration des structures et cette intégration des structures devra passer, j'en suis convaincu, par une réflexion sur la composition du Conseil provincial, une réflexion qui ne doit pas se limiter, parce que ça c'est trop facile, au nombre d'élus. On a déjà eu ce débat lors de la législature wallonne qui se termine, on a réduit le nombre d'élus directs dont acte, je ne pense pas que c'est par une politique de diminution d'élus directs qu'on réforme une institution. Il faut donc accepter la question de l'évolution de la logique de la composition du Conseil provincial et je pense et lance l'idée, d'autres que moi la lancerons dans les prochaines semaines, mais qu'on peut réfléchir, et ce sera au niveau wallon que ça se décidera, pas au niveau liégeois, j'en suis bien conscient. Mais enfin, on peut lancer des signaux et il me semble qu'une assemblée, peut-être composée d'élus directs mais aussi d'un certain nombre de représentants indirects,

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

provenant des Collèges communaux pourrait être une perspective d'avenir intéressante dans la mesure où elle permettrait d'associer à nos travaux un ensemble de personnes de premier plan dans le monde politique. Des personnes que je comprends qu'elles aient tout à fait un rôle déterminant dans les choix à opérer, je pense aux Bourgmestres des grandes villes, etc... je trouve tout à fait normal qu'ils s'occupent de questions supracommunales puisqu'ils gèrent des villes qui ont une importance réelle au sein de notre province. Il va falloir essayer de trouver dans les années à venir un mode de fonctionnement qui permette une intégration d'un ensemble de personnes au sein d'un même lieu et pour répondre à Matthieu, je pense que lorsqu'il y aura cette intégration d'un ensemble de personnes dans un même lieu, il y aura à ce moment-là et à ce moment-là seulement des logiques, le cas échéant de majorité – opposition, majorité – minorité, etc. et moi, je n'ai aucune difficulté avec cela. C'est d'ailleurs le mode normal de fonctionnement de la démocratie d'avoir une majorité qui présente des projets, une minorité qui les conteste, qui ne les conteste pas, en tout cas, a une vision tout à fait indépendante des choses.

Donc, voilà, le monde ne s'est pas fait en un jour, nous sommes aujourd'hui en 2014, nous sommes aujourd'hui également à la veille d'élections régionales, chacun les a devant son visage, ces élections et l'après-élection sera aussi l'occasion de se poser la question sur l'avenir de la supracommunalité. En tout cas, j'en ai la conviction et j'en ai la fierté, je pense que la Province de Liège via les structures mises en place a donné le ton et le ton qui a été donné est un ton qui va, dont je sais qu'il est déjà fort écouté au niveau wallon, tous partis confondus, dont je peux vous dire aussi qu'il est également écouté par la Direction du parti que je représente à cette tribune et je pense que si ce ton traverse l'ensemble des partis politiques, nous pourrions et nous serions en mesure d'être à la pointe de la réforme des Provinces demain et d'être à la pointe de ce que nous voulons en termes de structure supracommunale et en termes de schémas démocratiques qui va soutenir cela.

Donc voilà. Vive les périodes de transitions parce qu'elles permettent des réflexions nourries et abondantes et travaillons ensemble, je l'espère, à ce que Liège qui le mérite bien, Liège et sa métropole, puisse prendre son destin en main et assumer les défis à venir.

Je vous remercie pour votre attention. .

M. LE PRESIDENT. – Je cède la parole à M. SPITS.

M. José SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président. Chers Collègues. Merci de me passer la parole et de manière beaucoup plus pratiques si vous le permettez dans un cadre de supracommunalité qui est plutôt la Province amie des Communes, je souhaiterais faire cette petite intervention dans la mesure où je crois personnellement que les choses sont faites de grandes idées et je crois que nous avons vraiment eu cette après-midi le développement des grandes idées pour la supracommunalité en province de Liège mais je crois aussi que les choses sont faites de petits éléments concrets et les deux mis ensemble quand les éléments concrets et les idées sont positives ça nous permet d'avancer et de faire des choses essentielles dans la vie.

Je crois que la Province, en tout cas au niveau de la supracommunalité, amie des communes – marchés groupés, on a eu l'occasion de le citer dans le cadre du Conseil de lundi et des Commissions a déjà montré pas mal de choses au niveau des marchés, j'ai d'ailleurs

féliciter le Député Pire à ce moment en commission pour son marché groupé de bornes électriques et je souhaiterais ici, plutôt dans le cadre de la biodiversité demander à ce qu'on réfléchisse à une centrale d'achats – marché groupé de tous éléments qui pourraient et la biodiversité, c'est aussi et en même temps le tourisme et tout ce que cela comporte au niveau de la beauté de notre province de vouloir donc faire un achat et un marché groupé pour tous les éléments qui pourraient intéresser les communes et les CPAS notamment voire les ASBL dans leurs actions environnementales.

Je parle par exemple hôtels à insectes, je sais qu'on en installe régulièrement sur différentes communes ; des graines diverses pour prés fleuris, je crois que c'est important aussi et que la Province agit déjà dans le secteur agricole à ce niveau-là aussi mais ça pourrait se parfaire, des nichoirs pour les oiseaux de différentes espèces et pourquoi pas, pour la saison des plantations d'arbres fruitiers hautes tiges, d'anciennes variétés... dans toute cette partie de marchés groupés et peut-être de manière plus pratique que l'intervention précédente mais tout aussi, à mon avis, important, je souhaite que l'on réfléchisse à cette problématique et je vous remercie donc de penser avec à la sauvegarde de notre biodiversité, comme vous le faites déjà.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. M. HODY et puis M. DRION.

M. Marc HODY, Chef de groupe (à la tribune). – M. le Président, Mme et MM. les Députés, Chers amis,

M. CULOT, je vous entends parler de transition, je suis très heureux. On avance vers la transition écologique, pourquoi pas... Je vous ai vu très ouvert, je vous ai entendu très ouvert et là, j'abandonne quelque peu l'humour pour être un peu plus sérieux et là le débat est très enrichissant, je remercie évidemment, comme d'autres les experts pour leur expertise et pour leur vision des choses parce que je pense qu'en tant qu'élu, se baser sur le réel et sur de la prospective permet de prendre en tout cas les décisions les plus adéquates.

Alors en termes de supracommunalité, d'une certaine manière, du côté des pouvoirs locaux, on pourrait même imaginer que cette supracommunalité représente une évolution aussi fondamentale que celle qui fit entrer l'Etat unitaire dans le fédéralisme. 44 ans d'évolution, nous sommes à la 6^{ème} réforme de l'Etat, la supracommunalité a donc un bel avenir devant elle.

On l'a dit, l'avenir est devant nous, bien malin est celui qui pourrait dire ce que la supracommunalité sera dans 25 ou 30 ans et pourtant les défis de 25 à 30 ans se posent déjà maintenant. Le paysage se dessine et nécessite un vrai débat. Vraiment. Un vrai débat s'appuyant sur des expertises, nous avons besoin de pluralisme, de sérénité, je pense que les campagnes électorales ne sont jamais le bon moment pour avoir une forme de sérénité mais je pense que nous pouvons faire un effort. Les agendas cachés des uns et des autres peuvent être aussi une façon de ne pas avancer mais en tous cas, je ressens une volonté commune même après le 25 mai d'avancer et je pense que c'est très heureux.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

La supracommunalité, on l'a dit ne s'organise pas de la même façon aux quatre coins de la Wallonie. On a entendu certains responsables proposer un décret. Est-ce que, une façon décrétable d'organiser les choses est la meilleure façon ? Je pense que la question est ouverte et cela nécessitera aussi un débat me semble t'il parce qu'en Wallonie Picarde, où à la liégeoise comme M. le Député - Président a dit, nécessitera en tous cas que l'on réfléchisse si les modèles sont transposables, il n'est peut-être pas souhaitable qu'ils soient transposables.

Cette supracommunalité s'exprime différemment mais en tous cas, un maître-mot ce sont les bassins de vie. Les uns et les autres estiment qu'ils sont difficiles à définir. Le Collège nous dit, et je peux l'entendre, le bassin de vie pertinent, c'est la province de Liège... Nous ne pouvons pas entrer, je dirais, dans cette vérité que l'on nous présente. L'on nous dit, qu'il y a autant de bassins de vie que de thématique mais si l'on travaille par groupe cohérent de thématique, peut-être que l'horizon s'éclaire quelque peu.

J'ai entendu parler, pour un autre sujet de collèges qui s'associaient pour rencontrer le Collège provincial, des zones de police qui pourraient travailler ensemble. Pourquoi ne pas imaginer, non pas une nouvelle fusion des communes mais en tout cas réfléchir à comment organiser le territoire autrement même à partir de la commune.

Alors je l'ai dit, beaucoup de choses intelligentes, pertinentes, très peu polémiques ont été dites ce soir et je crois, cet après-midi pardonnez moi et il faut s'en réjouir.

Alors, notre groupe, notre famille politique est disponible et c'est une lapalissade de le dire parce que je pense que dans les différentes conférences d'arrondissements, nous travaillons très souvent sur la base du consensus et je pense que c'est une façon aussi heureuse d'avancer. Les experts étaient là cet après-midi, ils ont tenté de rendre accessible des réalités complexes.

Il est évident que pour le citoyen, et ce sera notre rôle, plus de lisibilité dans ce genre de matière sera nécessaire parce qu'il ne faudrait pas que s'installe un effet pervers où plus de proximité et de solidarité entraîne de la difficulté de compréhension pour nos concitoyens.

Voilà, le Parlement qui sortira des urnes aura du travail, le Gouvernement wallon aussi. J'espère qu'il y aura une articulation en tous cas quand à la réflexion du futur paysage et en espérant également que nous aurons d'autres débats aussi intéressants au sein de notre assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. La parole est à M. DRION.

M. Dominique DRION, Chef de Groupe (à la tribune). - Je vous remercie. M. le Président, mes chers Collègues, je ne comptais pas intervenir mais je viens d'entendre deux dernières interventions certes intellectuellement intéressantes, nous projetant peut-être dans un avenir à 50 ans mais se fondant sur de nouvelles réformes dans les réformes.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

La position de mon groupe a toujours été simple. Simple, pragmatique. L'heure est à mettre en œuvre en projet écrit par les 4 familles démocratiques qui ont des bourgmestres en province de Liège. Acte 1.

Acte 2. Sur base volontaire et non imposée par un futur gouvernement quel qu'il soit et à l'égard des ministres qui seront désignés, je salue et je fais part de mon plus grand respect mais s'il vous plaît qu'on ne nous engage pas dans des réformes structurelles, décrétales, institutionnelles qui vont retarder la mise en œuvre de notre projet voulu par l'ensemble de nos communes et donc, réfléchissez en Chambre demain, ceux qui serez au Parlement wallon mais n'empêchez pas la volonté volontariste de la Province de Liège voire d'autres.

Trois. J'entends à cette tribune deux interventions qui vont nous empêcher demain de poursuivre notre projet parce que des désignations de conseil provincial ou de surpacommunalité au départ de non-élus directs c'est-à-dire des bourgmestres, des échevins cooptés, c'est la perte de notre liberté fiscale, c'est la liberté de notre autonomie de fonctionnement et ça nous serons sur le chemin pour l'en empêcher.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – M. CULOT, rapidement de votre banc. Ce n'est pas la tradition mais...

M. CULOT, Chef de groupe (à la tribune). – Mais vous voyez que c'est un débat qui en amène d'autres. Je suis donc particulièrement heureux qu'on discute de cette question...

M. DRION (de son banc). – ça a été dit il y a deux ans, gamin.

M. CULOT (à la tribune). – Je n'ai encore rien dit... Le gamin vous répond donc M. DRION qu'en matière de réforme s'il fallait attendre votre parti il y en aurait peu souvent et que par conséquent...

M. LE PRESIDENT. – Pas de polémique...

M. CULOT (à la tribune). – et que par conséquent, il n'est pas encore interdit de faire de la politique. Faire de la politique c'est parfois avoir une vision à long terme, c'est souvent d'ailleurs ce que les citoyens regrettent dans le chef des politiques, c'est qu'ils en ont peu, de vision à long terme et moi, je ne vois pas pourquoi, parce qu'on a une vision à plus long terme que la vôtre, on aurait pour vocation de bloquer les institutions actuelles ou les démarches actuelles et donc, je pense être tout à fait à l'aise et membre d'un parti, croyez le bien, qui collabore pleinement et qui fait fonctionner la machine et donc, au terme de votre conversation téléphonique, je suis sûr que vous comprendrez qu'il ne s'agit pas de bloquer la machine, il s'agit de la faire avancer mais la faire avancer dans une perspective aussi d'évolution à long terme des institutions, c'est une évolution que je soutiens, c'est une évolution que je défendrai parce que je suis animé, croyez le bien, tout comme l'ensemble des membres de mon groupe de la volonté de faire de la politique de manière directe, c'est pour ça que je parle d'élus directs au sein d'une assemblée dans laquelle on peut inviter des journalistes lorsqu'ils viennent, je le disais et au sein d'assemblées dans lesquelles des logiques de majorité et d'opposition peuvent se dessiner, il n'y a rien de mal à ça. Et quand je dis que l'évolution de Liège Europe Métropole et que l'évolution de la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

supracommunalité et que la Province, la supracommunalité, Liège Europe Métropole vont à terme, je ne dis pas demain, vont être englobés, s'interpénétrer, et bien je pense que je pense une saine logique démocratique. En tous cas, c'est celle de mon groupe, c'est la mienne, nous en sommes fiers, nous la défendons. Si c'est un point de discussion avec vous, je m'en réjouis, nous poursuivrons la discussion mais croyez le bien, qu'entre temps, la supracommunalité fonctionnera parce qu'elle fonctionne déjà aujourd'hui et Liège Europe Métropole poursuivra ses travaux comme nous poursuivrons les nôtres au sein de ce Conseil.

J'espère donc qu'il n'y a plus d'ambiguïté sur la position des uns et des autres et je vous remercie de m'avoir quand même un peu écouté.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Chers Collègues, nous sommes donc aujourd'hui réunis pour débattre de la supracommunalité et l'heure semble donc à la fête ! Tout le monde se félicite des avancées réalisées cette dernière année notamment à travers la mise en place de nouvelles structures associatives sur base volontaire mais au PTB nous restons pourtant dubitatifs face à cette manière de faire. Quelles légitimités auront ces structures le jour où l'unanimité ne sera plus là, le jour où les premiers conflits éclateront.

Nous comprenons pourtant et soutenons le débat et l'action supracommunale, nous soutenons également la non nécessité d'un niveau de pouvoir supplémentaire mais les structures mises en place laissent peu de place au contrôle citoyens, au contrôle démocratique.

Les structures essentiellement exécutives rassemblant pour l'essentiel, l'exécutif de la Province et des Communes reste pour nous un problème. Le contrôle du Conseil, si j'ai bien compris, n'arrive qu'en bout de chaîne pour voter les budgets ou pas, nécessaires aux actions décidées en Liège Métropole. Le débat avec les Conseillers est donc escamoté.

Nous pensons que l'implication du Conseil provincial devrait s'opérer dès le début. Ne parlons pas non plus de la consultation de nos concitoyens entre deux élections.

Les thèmes et axes prioritaires aujourd'hui définis vont véritablement changer la vie de nos concitoyens. Un plan de mobilité ou un Master plan pour l'aménagement du territoire, voilà des décisions qui vont impacter les Liégeois dans leur vie de tous les jours.

A l'heure de la révolution numérique, les consultations comme les classeurs d'ailleurs, Mlle GERADON, peuvent être rendus plus aisés en les mettant sur un site web et cela sans attendre un grand débat sur la constitutionnalité des référendums en Belgique.

Je veux clôturer quand même en remerciant sincèrement le Collège pour l'organisation d'un tel débat. J'espère également comme d'autres formations qui se sont exprimées aujourd'hui que les élections à venir ne manqueront pas de susciter un débat sur l'avenir institutionnel de notre Province et de ses compétences supracommunales. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. J'invite, à présent, M. André GILLES, Député provincial – Président, à rejoindre la tribune pour réagir à ce que nous venons d'entendre et conclure cette réunion.

Vous avez la parole M. le Député provincial – Président.

M. André GILLES, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci Président.

Effectivement, la spontanéité mettra peut-être un peu plus de vivacité dans le débat.

Je constate que chacun se réjouit qu'il a lieu. Donc, on a bien fait de faire cette suggestion d'émailler notre session, si on peut me permettre cette expression, de mars par une réflexion sur la supracommunalité qui n'est pas l'unique moment sur le sujet puisqu'aussi bien, et j'y reviendra d'ailleurs, beaucoup de commissaires interviennent sur le sujet, demande des nouvelles, font des suggestions au sein de la première Commission et il en restera comme cela et je m'en réjouirai, avec les membres du Collège bien sûr, parce que c'est comme ça qu'on s'intéresse à la question et qu'on fait bouger les choses.

Alors, je vais essayer, Président, de répondre dans l'ordre que j'ai retenu des intervenants.

M. ERLER, qui était le premier.

M. ERLER nous parlait essentiellement de la FTPL et du développement du tourisme en province de Liège. Je retiens puisqu'il a eu l'amabilité de me faire parvenir son texte écrit. J'ai souligné ce qui m'est paru comme notamment intéressant, que je partageais, je cite : « Gageons d'abord que le programmes électoraux des partis actuellement associés à la démarche incitent à la reconnaissance de cette démarche. L'initiative volontaire et volontariste liégeoise doit pouvoir se développer et s'amplifier dans l'avenir dans un cadre qui ne doit pas être nécessairement décréteil mais qui doit être reconnue. »

Et donc là, on rejoindra différents intervenants qui lui ont succédés puisqu'effectivement, d'abord cela ne nous appartient pas de dire, d'imposer qu'il y aura un décret qui s'imposera à tous ou pas. C'est évidemment de la compétence de la Région mais la marche se prouve en marchant, je suis de ceux qui pensent cela. Et donc, notre mérite commun, et je dis bien commun car, et je réponds quelque part à Marc HODY aussi, mais j'y reviendrai plus précisément comme sur chacun des points pour ne rien oublier, essayer en tout cas de ne rien oublier... mais effectivement, mais la période électorale n'a pas atteint la sagesse liégeoise, heureusement... Heureusement, c'est peut-être aussi d'ailleurs ce qui nous différencie des autres parties de la Région wallonne, il faut bien assumer ce que l'on est et parfois s'en réjouir... puisqu'aussi bien en 2009, nous étions à l'aube d'une élection régionale et je me rappelle avoir dit aux politiques qui étaient rassemblés alors de manière informelle qu'il fallait continuer à œuvrer et nous avons œuvré malgré la campagne électorale parce qu'après le 8 juin disais-je, il y aura le 9 et nous serons toujours là les uns en face des autres avec les problèmes que nous connaissons parce que nous sommes, les uns les autres, les 4 familles politiques en l'espèce des gens de terrain, ici en terre liégeoise et les problèmes seront out jours là et nous pourrons le plus souvent ne compter que sur nous même. Dès lors, il convenait de nous rassembler et d'essayer de construire, c'est ce que nous avons fait en créant immédiatement après les élections régionales de 2009, à l'automne qui suivait, la Coordination provinciale qui s'est réunie régulièrement, consensuellement, cher ami du PTB... et là, je répondrai directement en disant que les pouvoirs

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

forts, en général, se targuent d'une unanimité qu'ils déclarent spontanée, les démocrates ne se lamentent pas de débats qui parfois ne débouchent pas sur une unanimité. C'est ce qui nous a souvent différencié historiquement mais bon... je veux bien noter que vous proclamez que vous avez rompu avec, je dirais, des doctrines antérieures donc, il y a d'autres endroits pour croiser le fer là-dessus, je ne m'attarderai pas.

Mais simplement, réjouissons nous, on a su faire taire les clivages politiques, les querelles de clochers aussi puisqu' il n'y a pas de bassin de vie que le territoire provincial, M. HODY, nous reconnaissons et nous avons même suggéré, favorisé, l'éclosion, la structuration d'autres bassins de vie. Les bassins de vie à taille d'arrondissements voire encore plus petit si nous n'oublions pas la Conférence des Bourgmestres germanophones. Donc, c'est cette imbrication là, avec on peut réfléchir sur tous les niveaux de pouvoir, les zones de police, c'est un thème de réflexion qui rassemble les communes, c'est clair... mais enfin, est-ce que l'on peut résumer tout cela à ça, sûrement pas et c'est une suggestion que nous avons faite, c'est une interrogation plutôt que nous avons envoyée aux différents arrondissements précisément pour qu'ils nous indiquent eux, qui sont plus encore que nous de proximité de terrain, à votre estime, vu que chez vous... comment faut-il rencontrer le plus efficacement les collèges communaux ? Voilà. La question, elle est ouverte, pas fermée. Quand je pose la question, je n'ai pas d'avance la réponse. Je la soumetts à des gens encore plus proches que nous, c'est-à-dire à ceux qui sont issus, élus sur un arrondissement.

Donc, pour revenir à M. ERLER, dont je m'étais un peu éloigné, il m'en pardonnera je l'espère, par rapport au tourisme.

J'ai l'honneur et la tristesse de devoir suppléer mon ami et collègue Paul-Emile MOTTARD, je ne connais donc pas aussi bien que lui tout ce qui se passe en Fédération du Tourisme mais je pense pouvoir dire que nous avons différents moyens d'actions et je vous renverrai peut-être en suggestion faite directement devant vous à M. le Président, pourrions-nous peut-être faire une troisième commission avec ce point à l'ordre du jour spécifique, non encombré d'autres points pour vraiment nous concentrer là-dessus, comme d'ailleurs, nous pouvons aussi, en tant que structure, rappelez-vous, on vous l'a montré sur les slides, nous avons un pouvoir qui est pondéré par 20% et nous sommes une entité avec 6 représentants, on y reviendra, Matthieu CONTENT, on y reviendra, avec 6 représentants parmi 31 mais nous sommes donc une unité au même titre que les conférences d'arrondissements, nous avons donc aussi capacité d'initiative et depuis notre première Commission, voire depuis ce Conseil provincial à la suggestion de notre première Commission, nous pouvons aussi relayer en Liège Europe Métropole, des idées que nous voudrions voir acceptées, partagées par les autres, voilà comment on peut, je pense, travailler efficacement.

Matthieu CONTENT, je viens d'évoquer, je ne vais pas rentrer, il le comprendra dans le débat sur la satisfaction ou pas, de la Communauté urbaine liégeoise putative, ce n'est pas ma compétence ici. On peut interpeller par ailleurs si on le souhaite mais je note qu'effectivement, il y a dans chacune des interventions, avec chacun sa sensibilité, et puis on est quand même en élections aussi et ... tiens, il n'y a plus de journaliste... mais ce n'est pas grave, de toutes façons, la vie continue et la marche prouve en marchant comme je le disais tout à l'heure.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Alors, il y a une logique, est-elle parfaite, correspond-elle à la perfection ? Non, sûrement pas, d'ailleurs je rejoins Fabian CULOT dans sa démarche d'humilité qui, après 33 ans de vie commune, pas lui, considère que nous sommes encore perfectible et donc, avec lui, je suis tout à fait d'accord, nous travaillerons encore à améliorer la qualité, l'efficacité de l'institution provinciale pour elle-même, pour le rôle qui lui est dévolu, comme dans sa participation à la démarche supracommunale.

Mais on a une Assemblée générale, vous avez vu le slide tout à l'heure et vous l'avez dans votre farde, une assemblée d'élus, de 93. Cardinal de l'effectif, comme on dit en math, 93. Il y a 62 bourgmestres, dans les 93. On a gagné en capillarité, en racine, en transformant cette Coordination provinciale qui était effectivement une assemblée d'élus, je ne vais pas dire d'élites mais au second... on va chercher dans les racines. Donc, assemblée d'élus de 93 personnes dont 62 bourgmestres, dont 1 ECOLO, qu'y puis-je ? C'est la réalité issue des urnes d'octobre 2012. Et donc, si nous sortons de cette logique, je dirais de représentants exécutifs, d'abord d'élus, ce qui ne veut pas dire qu'on ne cause pas avec le monde scientifique, qu'on ne cause pas avec le monde social, avec le monde patronal, on cause avec tout le monde, on s'inspire de tout le monde, on prend les avis de tout le monde mais un moment donné, l' élu, il est responsable. D'abord, il a été élu, il est légitime et il est responsable parce qu'à la fin il a une sanction et qu'entre-temps, il doit avoir, M. RASSAA, un budget, c'est une prévision, ce n'est pas un compte. Un compte, c'est le constat de ce qui a été fait. Et donc, par conséquent, vous avez un rôle réel, en première commission, en Conseil provincial quand nous votons ou pas, à quelle ampleur ou pas, le budget... Dire que 20% du Fonds des Provinces qui nous est alloué par la Région wallonne sera affecté à C'est une compétence de votre assemblée. De dire que, pour répondre à une autre question, de dire que, ces sommes là, je pense que c'est Matthieu CONTENT, de dire que ces sommes là si elles ne sont pas totalement dépensées, nous l'avons dit mais nous l'avons dit, ce n'est pas le fait du Prince, ce n'est pas le fait du hasard non plus, c'est le fait de notre volonté commune, c'est le fait de dire : ce qui n'a pas été dépensé et bien, il est provisionné. Il n'est pas perdu parce qu'on ne l'a pas dépensé cette année-ci. Et donc, c'est extrêmement important de dire : nous réservons cela. C'est l'acte, le pouvoir de votre Conseil provincial. Evidemment de même pour les conférences d'arrondissements, évidemment de même pour Liège Europe Métropole dans le subventionnement de son fonctionnement.

Donc voilà, à différentes étapes, contrat de gestion, donc c'est ante au budget, ex-ante au budget, contrôle démocratique. Recontrôlé par la tutelle régionale qui approuve ou non le budget, la Cour des Comptes, également et le contrat de gestion qui doit expliquer ce qu'on a fait avec cet argent, comment on l'a dépensé et à quelles fins. Il y a là-bas un contrôle démocratique qui me permet assez permanent, échelonné en tous cas tout au long de l'année civile.

Et, c'est difficile, en tous cas d'en convaincre les autres puisque nous ne sommes jamais qu'au Conseil exécutif que 6 sur 31 mais avec cette logique de représentante d'exécutif. Les communes sont représentées par leurs Bourgmestres et la Province est représentée par son Collège. Ce n'est pas pour autant qu'on élude ou qu'on évite, qu'on évite le débat en première commission, ni même qu'on l'évite en Conseil. La preuve, c'est quand même un peu notre suggestion et je ne dis pas qu'on ne fera ça qu'une fois par an, on pourra toujours intervenir quand on le souhaitera, au départ d'une saisine du Bureau du Conseil provincial qui est seul compétent. Ce n'est pas le Collège qui fixe l'ordre du jour, c'est le Bureau du Conseil, pour rappel.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2014

Mais voilà, parce que sinon, sur 6, avec la Clé D'Hondt, cela ferait 2 MR, je mets le MR avant nous par courtoisie, 2 PS, 1 CDH, 1 ECOLO mais à ce moment-là, nous ne sommes plus dans une logique d'exécutif, les autres au niveau des Communes ne feront pas ça. C'est d'ailleurs virtuellement impossible, je le répète, ce n'est pas pour autant que l'on ne peut pas avoir un dialogue, que des questions ne peuvent pas être posées, que des suggestions ne peuvent pas être faites et que l'une comme l'autre soient répondues, soient écoutées et répondues.

Je pense avoir répondu. Il reste l'intervention de José SPITS, que je situerai plutôt, je ne sais pas si vous m'avez vu me lever tout à l'heure pendant l'intervention. Je susurrais à l'oreille de mon Collègue, pour ne pas... nous sommes un Collège voyez-vous, nous ne fonctionnons pas de manière autocratique comme on pourrait le craindre, pas du tout, mais de manière collégiale. Moi, il me semble que c'est une matière finalement, totalement provinciale, on pourrait très bien faire cela nous même sans passer nécessairement par le LEM. Il y a donc deux façons complémentaires d'intervenir, je rappelle d'ailleurs qu'une est en cours, peut-être un délit d'initié mais il y a d'autres que moi qui l'on fait à cette tribune, on ne m'en voudra pas trop j'espère mais... étant présent la semaine dernière à MCH, Meuse Condroz Hesbaye, j'apprenais qu'une demande avait été faite vers Liège Europe Métropole pour soutenir une démarche en cours au niveau de l'insectarium de Waremme, par exemple. Donc, voilà une démarche qui peut être sur le thème que vous soulevez, que tu soulèves José, être soutenue par une Conférence d'Arrondissement vers Liège Europe mais qui peut être soutenue aussi en termes de groupement d'achat comme on l'a déjà fait dans d'autres matières directement à l'initiative même de la Province et par exemple, du Département de l'Agriculture. Donc, je pense qu'il y a deux façons d'y atteindre et c'est pour cela qu'effectivement, on a bien un débat possible et nécessaire ici, cette fois-ci ce ne serait pas en première commission peut-être, cela peut l'être comme cela peut l'être aussi en 5^{ème} Commission.

Il me semble que j'ai répondu à chacun. Si ce n'était le cas, qu'on me le rappelle et j'essayerai d'y combler. Merci beaucoup de votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci beaucoup M. le Député provincial – Président. Je pense que nous avons eu un débat constructif, un peu moins de deux heures sur la supracommunalité. Je souhaite évidemment, en tant que Président du Conseil provincial, remercier les experts qui nous ont rejoints aujourd'hui et puis l'ensemble des intervenants, la qualité des interventions et vous dire, comme vous l'a suggéré le Député – Président André GILLES, il y aura évidemment une troisième Commission qui sera organisée...

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette réunion.

Je clos la réunion de ce jour et vous donne rendez-vous demain à 15h.

La réunion est clôturée à 17h.